



Mairie d'AUBY
Contrat de cession avec la Compagnie la Belle Histoire
Décision n° 2026/04/SC

Publié le 15 janvier 2026

Vu l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n°5 du Conseil Municipal en date du 16 mai 2025 l'autorisant à exercer les compétences énumérées dans le cadre de l'article précité,

Considérant qu'il a été décidé de mettre en place un spectacle.

Vu les crédits prévus dans le budget municipal sur la ligne budgétaire n°611,

Le Maire

DECIDE

De passer un contrat de cession avec **La Compagnie La Belle Histoire** pour la mise en place d'un spectacle « Mel 43 ans toute ses dents » *le Vendredi 29 mai à 19h30 salle de la Corderie*

De payer la somme de **1 561.40 € TTC (mille cinq cent soixante et un euros et 40 cts).**

AUBY, le 5 janvier 2026

Bernard CZECH

Maire

